

COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025 à 18h30

Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27

Membres en fonction : 27

Membres présents : 21

Votants : 25

Procurations : Madame Mélody WACH donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Monsieur Pierre ENDERLIN donne procuration à Madame Jennifer GRUND
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN
Madame Agnès WENZEL donne procuration à Madame Véronique BISSEL

2. AFFAIRES FINANCIERES**2.1 Affectation de dépenses**

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Entendu l'exposé :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**AFFECTE** les biens ci-après à l'état de l'actif de la Commune :

N° compte	Libellé	Fournisseur	N° inventaire	Montant TTC
2158 PRO 26	MATERIEL SALLE SENSORIELLE	IKEA	10/25M	198,00
21838 PRO 26	ORDINATEUR PERISCOLAIRE	DSCI	11/25M	4 908,00
2158 PRO 26	ADOUCISSEUR PERISCOLAIRE	STIHLE SUD ALSACE	12/25M	480,00
21848 PRO 11	TABLEAU BLANC SERVICE TECHNIQUE	MANUTAN COLLECTIVITES	13/25M	365,51
2158 PRO 26	SALLE REPAS SENSORIELLE PERISCOLAIRE	WELDOM	14/25M	71,45
2121 PRO 22	PLANTATIONS VIVACES ARBUSTES ARBRES	PEPINIERES JEAN GISSINGER	15/25M	2 768,59
2122 PRO 22	PLANTATIONS VIVACES ARBUSTES ARBRES	PEPINIERES JEAN GISSINGER	16/25M	1 206,92
21568 PRO 03	CAMERA THERMIQUE POMPIERS	FRANCE INFRAROUGE	17/25M	1 236,00
2121 PRO 22	PLANTATIONS VIVACES ARBUSTES ARBRES	VILLAVERDE	18/25M	923,99
2121 PRO 22	PLANTATIONS VIVACES ARBUSTES ARBRES	VILLAVERDE	19/25M	215,60
2158 PRO 14	DOTATION MATERIEL SERVICE TECHNIQUE	FOUSSIER	20/25M	1 172,30
2158 PRO 26	MATERIEL SALLE REPAS	CULTURA	21/25M	48,78

	SENSORIELLE PERISCOLAIRE			
2158 PRO 22	MATERIEL ELECTRIQUE POUR MARCHE ST NICOLAS	ELEKTRON BERLIN GMBH	22/25M	1 187,62
21838 PRO 01	POSTES INFORMATIQUES MAIRIE	DSCI	23/25M	12 884,40
2158 PRO 22	BARRIERES DE CHANTIER	ECHAMAT KERNST	24/25M	2 216,92
2158 PRO 26	MATERIEL SALLE REPAS SENSORIELLE PERISCOLAIRE	HYPER U	25/25M	1 439,53
2158 PRO 26	MATERIEL SALLE REPAS SENSORIELLE PERISCOLAIRE	WELDOM	26/25M	191,54
2158 PRO 26	MATERIEL SALLE REPAS SENSORIELLE PERISCOLAIRE	CULTURA	27/25M	20,70
2152 PRO 22	PANNEAUX 2025 - PLAQUE RUE SBT + SACHET	SIGNAUX GIROD ALSACE	28/25M	335,88
2158 PRO 11	POTELETS ANCIEN TRIBUNAL	MC MOBILIER	29/25M	282,00
2158 PRO 14	ACHAT TRONCONNEUSE	STOHLER	30/25M	1 157,75
2158 PRO 26	COPIEUR POUR LE PERISCOLAIRE 8 RUE DU MOULIN	DYCTAL BUREAUTIQUE	31/25M	1 740,00
2152 PRO 22	PANNEAUX SORTIE ECOLE	SIGNAUX GIROD ALSACE	32/25M	3 585,53
2158 PRO 26	AUTOLAVEUSE PERISCOLAIRE MATERNELLE	SOPROLUX	33/25M	5 366,52
2158 PRO 07	FILTRE PUIITS EXISTANT	HAMMER ARROSAGE	34/25M	2 268,87
2158 PRO 26	MATERIEL CUISINE PEDAGOGIQUE	IKEA	35/25M	567,37
2158 PRO 22	TONDEUSE	MICHEL FRERES ETS	36/25M	422,28
2158 PRO 11	ADOUCISSEUR BATIMENT VESTIAIRE COMPLEXE	GUILDAGIL	37/25M	3 015,54
2158 PRO 26	MATERIEL CUISINE PEDAGOGIQUE	IKEA	38/25M	45,00

SIERENTZ, le 17 septembre 2025
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI

Le secrétaire,
Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 22 septembre 2025

COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025 à 18h30

Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27

Membres en fonction : 27

Membres présents : 21

Votants : 18

Procurations : Madame Mélody WACH donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Monsieur Pierre ENDERLIN donne procuration à Madame Jennifer GRUND
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN
Madame Agnès WENZEL donne procuration à Madame Véronique BISSEL

2. AFFAIRES FINANCIERES**2.2 Subventions****2.2.1 OMSAP – Marché Saint-Nicolas 2024**

Il est rappelé que les personnes qui seraient intéressées ne prennent pas part au vote.

Monsieur le Maire rappelle que par souci de transparence, il est décidé de retracer l'ensemble de mouvements financiers par une seule entité qu'est l'OMSAP, cette subvention couvrant les frais de la fête de la Saint-Nicolas.

Entendu l'exposé,

IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

DE DESIGNER un conseiller municipal pour présider ce point ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

DESIGNE Madame Rachel SORET VACHET-VLAZ pour présider ce point ;

Vu le budget de l'exercice ;

Vu la prise en charge de l'organisation du Marché de la Saint-Nicolas par l'OMSAP ;

Vu le bilan financier du Marché de la Saint-Nicolas 2024 ;

Entendu l'exposé :

Ainsi ne prennent pas part au vote (le quorum étant atteint pour chaque vote) :

OMSAP : Pascal TURRI, Stéphane DREYER, Patrick GLASSER, Julie BENTZINGER, Sophie WELFELE, Alexandre RITZENTHALER, Mathieu PETITPAIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, excepté les personnes ne prenant pas part au vote,

DECIDE DE VERSER une subvention de 8 945,40 € à l'OMSAP pour l'organisation du Marché de la Saint-Nicolas ;

PROCEDE à l'ouverture de crédits nécessaires comme suit :

Budget Principal :

C/65748 (Subvention de fonctionnement) : (+) 8 945,40 €

C/744 (FCTVA) : (+) 8 945,40 €

SIERENTZ, le 17 septembre 2025
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI




Le secrétaire,
Laurence MAIRE




Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 22 septembre 2025

COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025 à 18h30

Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27

Membres en fonction : 27

Membres présents : 22

Votants : 25

Procurations : Madame Mélody WACH donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Monsieur Pierre ENDERLIN donne procuration à Madame Jennifer GRUND
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN
Madame Agnès WENZEL donne procuration à Madame Véronique BISSEL

2. AFFAIRES FINANCIERES**2.2 Subventions****2.2.2 Handball Club – Soirée du 13 juillet 2025**

Il est rappelé que les personnes qui seraient intéressées ne prennent pas part au vote.

Vu le budget de l'exercice,

Vu la facture produite par le Handball Club de Sierentz et environs, pour les consommations prises par la Musique Municipale et les Anciens Combattants lors de la soirée tricolore ;

Entendu l'exposé :

Ainsi ne prend pas part au vote (le quorum étant atteint) Sophie WELFELE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, excepté la personne ne prenant pas part au vote,

DECIDE DE VERSER une subvention de 200 € au Handball Club de Sierentz et environs, dans le cadre de la prise en charge des consommations prises par la Musique Municipale et les Anciens Combattants lors de la soirée tricolore.

Les crédits budgétaires sont disponibles au budget de l'exercice sous le compte 65748 – Subventions de fonctionnement "à affecter d'après DCM".

SIERENTZ, le 17 septembre 2025
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI

Le secrétaire,
Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le

22 septembre 2025

COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 22
Votants : 26

Procurations : Madame Mélody WACH donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Monsieur Pierre ENDERLIN donne procuration à Madame Jennifer GRUND
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN
Madame Agnès WENZEL donne procuration à Madame Véronique BISSEL

2. AFFAIRES FINANCIERES**2.2 Subventions****2.2.3 Syndicat des Apiculteurs – 150^{ème} anniversaire**

Vu le budget de l'exercice ;
Vu le 150^{ème} anniversaire de la société apicole
Vu les travaux de mise en place de toilettes pour Personnes à Mobilité Réduite ;
Entendu l'exposé :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

DECIDE DE VERSER une subvention de 2 500 € au Syndicat des Apiculteurs à l'occasion de leur 150^{ème} anniversaire et pour une participation aux travaux de mise en place de toilettes PMR ;

PROCEDE à l'ouverture de crédits nécessaires comme suit :

Budget Principal :
C/65748 (Subvention de fonctionnement) : (+) 2 500 €
C/744 (FCTVA) : (+) 2 500 €

SIERENTZ, le 17 septembre 2025
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI

Le secrétaire,
Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 22 septembre 2025

COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025 à 18h30

Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27

Membres en fonction : 27

Membres présents : 22

Votants : 26

Procurations : Madame Mélody WACH donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Monsieur Pierre ENDERLIN donne procuration à Madame Jennifer GRUND
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN
Madame Agnès WENZEL donne procuration à Madame Véronique BISSEL

2. AFFAIRES FINANCIERES**2.3 Acquisition de cuves de récupération d'eau de pluie - Attribution de fonds de concours de Saint-Louis Agglomération**

Dans le cadre du remplacement des cuves de récupération d'eau de pluie destinées à ses 15 jardins familiaux et afin de prévenir efficacement la prolifération des moustiques, la Ville a déposé un dossier de demande d'attribution d'un fonds de concours de Saint-Louis Agglomération. Le coût estimatif total du projet est de 2 237,50 € HT.

Par décision du Président de Saint-Louis Agglomération en date du 26 février 2025, un fonds de concours de 1 118,75 € HT a été attribué à la Ville de Sierentz pour cette opération. Ces dépenses sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « Etudes suivies de travaux et travaux d'installation de système type forage, stockage et récupération d'eau de pluie ».

Entendu l'exposé :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

ACCEPTE le fonds de concours tel que détaillé ci-dessus et de l'inscrire au budget ;

HABILITE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention d'attribution du fonds de concours et tous documents s'y rapportant.

SIERENTZ, le 17 septembre 2025
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI

Le secrétaire,
Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 22 septembre 2025

COMMUNE DE SIERENTZ
EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 22
Votants : 26

Procurations : Madame Mélody WACH donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Monsieur Pierre ENDERLIN donne procuration à Madame Jennifer GRUND
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN
Madame Agnès WENZEL donne procuration à Madame Véronique BISSEL

3. PERSONNEL COMMUNAL

3.1 Modification de quotité horaire

Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et ses articles L542-1 et suivants ;
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
Vu l'avis favorable du Comité Technique enregistré sous le n° M2025-03 en date du 30 juin 2025 ;
Vu le fonctionnement de l'accueil périscolaire /CHLS « Les Barbapapas » et pour la bonne organisation du service pour la rentrée 2025/2026 ;
Vu la demande de l'agent de modifier sa durée de temps de travail datée du 21 mai 2025 ;
Considérant la réorganisation du service, il est opportun de répondre favorablement à sa requête ;

Entendu l'exposé :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

PORTE les modifications de quotité horaire de travail à compter du 1^{er} octobre 2025 comme suit :

Grade et service	Indice brut	Numéro CST du 30/06/2025	Suppression poste ancien taux	Création poste Nouveau taux
Adjoint technique territorial - Périscolaire	IB 367/432	M2025 - 03	24.46/35 ^{ème}	20.47/35 ^{ème}

MODIFIE le tableau des effectifs en ce sens ;

INSCRIT au budget les crédits nécessaires ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents en ce sens.

SIERENTZ, le 17 septembre 2025
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI

Le secrétaire,
Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 22 septembre 2025

COMMUNE DE SIERENTZ**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 septembre 2025 à 18h30

Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27

Membres en fonction : 27

Membres présents : 22

Votants : 26

Procurations : Madame Mélody WACH donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Monsieur Pierre ENDERLIN donne procuration à Madame Jennifer GRUND
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN
Madame Agnès WENZEL donne procuration à Madame Véronique BISSEL

3. PERSONNEL COMMUNAL**3.2. Création d'emplois permanents et modification du tableau des effectifs**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et suivants et ses articles L411-1 et suivants ;
Vu l'Etat du personnel de la Collectivité territoriale ;

Afin de tenir compte de l'évolution des qualifications, des emplois et des missions exercées par les services et de l'accroissement de la charge de travail, il est proposé d'approuver la création de postes et les modifications du tableau des effectifs avec effet au 1^{er} novembre 2025 tel que détaillé ci-après. S'agissant de la création de postes, le comité social territorial est informé de la décision du Conseil municipal après délibération.

1- Pour le fonctionnement des services administratifs :

- Création d'un poste d'Adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe (IB 368/486) à raison d'une durée hebdomadaire de 35h (Temps complet) pour améliorer l'efficacité au sein des Services Communication et Ressources Humaines

2- Pour le fonctionnement des services techniques :

- Création de deux emplois permanents d'Adjoint Technique territorial principal 2ème classe (IB 368/486), à temps non complet (15/35ème) pour améliorer l'efficacité au sein du service Technique, Bâtiments Communaux en raison de nouvelles surfaces de bâtiments à entretenir
- Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique territorial principal 2ème classe (IB 368/486), à temps non complet (16/35ème) pour améliorer l'efficacité au sein du service Technique en raison de l'augmentation de la charge de travail pour l'entretien des bâtiments dans les Ecoles

3- Pour le fonctionnement du service périscolaire

- Création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique territorial principal 2^{ème} classe (IB 368/486), à temps non complet (19,08/35^{ème}) pour améliorer l'efficacité au sein du service « Restauration collective » à l'accueil périscolaire des Barbapapas
- Création d'un emploi permanent d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe (IB 388/558), à temps non complet (26,6/35^{ème}) pour améliorer l'efficacité au sein du service Administratif de l'Accueil Périscolaire des Barbapapas
- Création de deux emplois permanents d'Adjoint territorial d'animation principal de 1^{ère} classe (IB 388/558), à temps complet (35h) pour améliorer l'efficacité au sein de la Direction du pôle 3-6 ans et du pôle 6-10 ans du Périscolaire des Barbapapas

Les créations sont ci-dessous récapitulées :

Grade	Indice brut	Création poste	Date
Adjoint Administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	IB 368/486	35/35 ^{ème} - TC	01/11/2025
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	IB 368/486	15/35 ^{ème} - TNC	01/11/2025
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	IB 368/486	15/35 ^{ème} - TNC	01/11/2025
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	IB 368/486	19.08/35 ^{ème} - TNC	01/11/2025
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	IB 368/486	16/35 ^{ème} - TNC	01/11/2025
Adjoint Administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	IB 388/558	26.6/35 ^{ème} - TNC	01/11/2025
Adjoint territorial d'animation principal 1 ^{ère} classe	IB 388/558	35/35 ^{ème} - TC	01/11/2025
Adjoint territorial d'animation principal 1 ^{ère} classe	IB 388/558	35/35 ^{ème} - TC	01/11/2025

Entendu l'exposé :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

CREE au tableau des effectifs les postes tels que détaillés ci-dessus ;

MODIFIE le tableau des effectifs en ce sens ;

INSCRIT au budget les crédits nécessaires ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents en ce sens.

SIERENTZ, le 17 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Pascal TURRI



Le secrétaire,

Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le

22 septembre 2025

COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025 à 18h30

Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27

Membres en fonction : 27

Membres présents : 22

Votants : 26

Procurations : Madame Mélody WACH donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Monsieur Pierre ENDERLIN donne procuration à Madame Jennifer GRUND
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN
Madame Agnès WENZEL donne procuration à Madame Véronique BISSEL

4. INTERCOMMUNALITE**4.1 Programme de développement des aires de services cyclo touristiques de Saint-Louis Agglomération**

Au titre de sa compétence "promotion du tourisme", la stratégie touristique 2023-2026 de Saint-Louis Agglomération, adoptée par délibération n°2022-240 du 14 décembre 2022, ambitieuse, dans son premier axe, de structurer la filière cyclotouristique en développant les zones d'accueil et de services le long des itinéraires structurants du territoire. Cette démarche repose sur la valorisation des itinéraires existants, l'enrichissement de l'offre de services et l'amélioration de l'expérience des cyclotouristes.

Pour répondre à cet objectif, Saint-Louis Agglomération a missionné en 2024 le cabinet Inddigo pour réaliser un diagnostic des infrastructures existantes sur dix itinéraires cyclables structurants. Cette étude a permis d'identifier les besoins et d'élaborer un schéma d'implantation d'aires de services adaptées aux cyclotouristes. Les conclusions de cette étude recommandaient la création de cinq nouvelles aires de services ainsi que le renforcement de huit aires existantes.

Afin de poursuivre le travail entamé en 2024, Saint-Louis Agglomération souhaite recourir à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), en concertation avec les neuf communes engagées dans le projet. Ces études préliminaires permettront d'établir un diagnostic des sites communaux d'emprise des futures aires, de proposer des principes d'aménagement, et de définir l'enveloppe financière des travaux. Pour faciliter la concrétisation des opérations et harmoniser les équipements de ces futures aires de services sur l'ensemble des communes engagées dans la démarche, il est proposé qu'il n'y ait qu'une maîtrise d'ouvrage unique, laquelle sera portée par Saint-Louis Agglomération.

La présente convention a pour objectif de fixer les modalités de la maîtrise d'ouvrage qui est confiée à Saint-Louis Agglomération par les communes. L'aspect financier sera défini dans une convention ultérieure.

Entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage et de partenariat annexée et prendre toute disposition pour la mise en œuvre de celle-ci.

SIERENTZ, le 17 septembre 2025
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI

Le secrétaire,
Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 22 septembre 2025

COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025 à 18h30

Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27

Membres en fonction : 27

Membres présents : 22

Votants : 26

Procurations : Madame Mélody WACH donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Monsieur Pierre ENDERLIN donne procuration à Madame Jennifer GRUND
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN
Madame Agnès WENZEL donne procuration à Madame Véronique BISSEL

5. URBANISME ET AFFAIRES FONCIERES**5.1 Bien sis 42 rue Rogg Haas – convention de mise à disposition du bien pour usage ou occupation par la collectivité avec l'Établissement Public Foncier d'Alsace**

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,
VU le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 portant notamment sur les modalités de portage foncier, de rachat du bien et les modalités financières,
VU les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025,
VU le courrier de sollicitation adressé par la Commune de SIERENTZ à l'EPF d'Alsace le 6 août 2024,
VU l'avis des domaines rendu le 20 mars 2024, sous numéro 2024-68309-09268,
VU la convention de portage signée le 15 mai 2025 entre l'EPF d'Alsace et la Ville de Sierentz concernant le bien situé à SIERENTZ (68), au 42 rue Rogg Haas, figurant au cadastre section 9 parcelle numéro 260, d'une superficie totale de 32 ares, consistant en une ancienne gendarmerie avec logements, bureau et garages en box, en vue d'y réaliser un projet de création de logements sociaux locatifs, avec éventuellement des locaux dédiés au service public
Monsieur le Maire ajoute que le bien sera assuré par la ville au titre de l'occupant.
Entendu l'exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité,**APPROUVE** les dispositions du projet de convention de mise à disposition du bien mentionné ci-dessus au profit de la collectivité et annexé à la présente délibération ;**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de bien annexée et prendre toute disposition pour la mise en œuvre de celle-ci.

SIERENTZ, le 17 septembre 2025

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Pascal TURRILe secrétaire,
Laurence MAIRE

Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le

22 septembre 2025

COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025 à 18h30

Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27

Membres en fonction : 27

Membres présents : 22

Votants : 26

Procurations : Madame Mélody WACH donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Monsieur Pierre ENDERLIN donne procuration à Madame Jennifer GRUND
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN
Madame Agnès WENZEL donne procuration à Madame Véronique BISSEL

6. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS**6.1 Compétences déléguées**

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans son champ de compétence des matières que lui a déléguées le Conseil Municipal dans sa séance du 8 juin 2020 et celle du 14 septembre 2020.

- **DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER**

Ont été prononcées les renonciations au droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

Section	Numéro	Superficie	Adresse	Type de bien
01	720	01ha 00a 00ca	13 rue du Capitaine Dreyfus	Entrepôt et bureau
10	588, 589, 547	02a 33ca	9 rue de Kembs	Maison individuelle
10	491	06a 67ca	55 rue du Maréchal Foch	Maison contenant 4 logements
11	282	03a 38ca	10 rue Rogg Haas	Commerce
9	863	05a 09ca	1 Impasse Pierre Wirth	Maison individuelle
10	169	03a 49ca	59 rue du Maréchal Foch	Maison individuelle
6	614	04a 84ca	8 rue Robert Schuman	Maison jumelée
9	704	06a 39ca	28 rue Lina Ritter	Maison individuelle
10	251	04a 99ca	11 rue des Mésanges	Maison individuelle
9	99, 98, 563, 594	63a 65ca	19 rue Rogg Haas	Appartement
9	370, 118, 119, 369	38a 04ca	39b rue Rogg Haas	Appartement
15	595	03a 44ca	10 Chemin du Lerchenberg	Maison jumelée
10	084	18a 56ca	20 rue de Kembs	Maison individuelle
15	597	03a 42ca	4 Chemin du Lerchenberg	Maison individuelle
15	487, 488	08a 90ca	13 rue de l'Eté	Maison individuelle
14	458	05a 10ca	5 rue des Sorbiers	Maison individuelle
6	617	04a 47ca	2 rue Robert Schumann	Maison individuelle
12	55, 198	03a 08ca	29 rue du Maréchal Foch	Maison individuelle
10	601	04a 36ca	2 rue des Fleurs	Terrain à bâtir
10	257	04a 33ca	18 rue des Fauvettes	Maison individuelle
9	982, 265, 979, 980, 983, 9984, 9985, 9988	33a 42ca	5 rue de la Marne	Appartement
6	571	41a 98ca	1a rue des Hirondelles	Appartement
11	208	02a 97ca	17 b rue de la Fontaine	Maison individuelle
9	620	05a 05ca	3 rue Georges Zink	Maison individuelle
9	260	32a 00ca	42 rue Rogg Haas	Ancienne gendarmerie

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération, à l'unanimité, EN PREND ACTE.

SIERENTZ, le 17 septembre 2025
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI

Le secrétaire,
Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le

22 septembre 2025

COMMUNE DE SIERENTZ

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025 à 18h30
Sous la présidence de M. Pascal TURRI

Membres élus : 27
Membres en fonction : 27
Membres présents : 22
Votants : 26

Procurations : Madame Mélody WACH donne procuration à Madame Rachel SORET VACHET-VALAZ
Monsieur Pierre ENDERLIN donne procuration à Madame Jennifer GRUND
Madame Manuelle LITZLER donne procuration à Madame Carole CHITSABESAN
Madame Agnès WENZEL donne procuration à Madame Véronique BISSEL

6. COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

• PROCÉDURES ADAPTÉES

LE CONSEIL MUNICIPAL, après délibération,

PREND ACTE des marchés signés dans le cadre de procédures adaptées, suivant détail, ci-après :

Dénomination marché	Entreprise retenue	Date d'attribution	Montant
Aménagement de l'accès Sandgrube aux piétons et cycles : aménagement de la traversée de la RD	TP PAYS DE SIERENTZ	07/07/2025	54 397,90 € HT
Préparation, fourniture et livraison de repas en liaison froide ou chaude pour l'accueil collectif de mineurs « Les Barbapapas »	SARL LES PETITES PAPILLES	20/08/2025	4,26 € HT / repas

SIERENTZ, le 17 septembre 2025
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Pascal TURRI



Le secrétaire,
Laurence MAIRE



Mise en ligne par M. Pascal TURRI, Maire de Sierentz, le 22 septembre 2025

